

Le 3 décembre 2019



Affaire suivie par Anne Molina  
01 60 12 07 99

À l'attention des parents d'élèves  
École élémentaire – Groupe scolaire Anne Frank

Madame, Monsieur,

Un **mouvement de grève** aura lieu le **jeudi 5 décembre** 2019. Les professeurs des écoles vont prévenir les enfants des **classes concernées via le cahier de liaison**.

Pour les enfants qui n'auront pas classe, nous vous proposons, si vous ne pouvez pas les garder chez vous, d'organiser une **garderie sur cette matinée, limitée à une soixantaine d'enfants**. Afin d'organiser au mieux ce service d'accueil, que votre enfant soit présent ou non, nous vous demandons de compléter le coupon réponse et de le déposer en mairie ou l'envoyer par mail à [contact@lesmolières.fr](mailto:contact@lesmolières.fr), **avant 9h le mercredi 4 décembre**.

Les services périscolaires (garderie du matin, restauration scolaire, parcours de découverte, étude et garderie du soir) sont maintenus. Par conséquent, si votre enfant n'est pas présent, il vous appartient d'annuler les services périscolaires sur le portail famille **avant 9h le mercredi 4 décembre**. **ATTENTION : si le service périscolaire n'est pas décommandé en temps voulu, il sera facturé.**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 01 60 12 07 99 ou par mail : [contact@lesmolières.fr](mailto:contact@lesmolières.fr).

Comptant sur votre solidarité et votre compréhension, nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

Dominique BINET, Maire-adjointe



-----  
FORMULAIRE À REMETTRE EN MAIRIE ou par mail à [contact@lesmolières.fr](mailto:contact@lesmolières.fr)

**AVANT LE MERCREDI 4 DECEMBRE 9h**  
**MERCI DE REMPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT**

Madame, Monsieur, (Nom des parents ou représentant légal) :

.....

Leur enfant (Nom, Prénom, Classe) :

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

bénéficiera du service d'accueil mis en place par la commune **le matin** du 5 décembre entre 8h30 et 12h15

sera absent pendant le temps scolaire de 8h30 à 12h15

**J'ai bien noté que les services périscolaires me seront facturés s'ils ne sont pas annulés sur le portail famille avant 9h mercredi 4 décembre.**

Signature du représentant légal :

